

CONSEIL D'ETABLISSEMENT - 6 décembre 2021

Sont présents :

Les représentants de l'administration : Mme Marie-Christine MARCELINO, cheffe d'établissement

Les représentants des personnels enseignants : Mme Adeline GARISSON (PS-MS-GS), Mme Sonia BONNEAUD (CP-CE1), Mme Erminia CHARLES (CE2-CM1-CM2), Mme Khadija BIKEROUANE (Enseignante d'arabe), Mme Blandine Gabaut (Assistante pédagogique CNED)

Le représentant des personnels administratifs et de service : M. Houssine KHRIBECH

Les représentants élus des parents d'élèves : Mme Maryline BESSIERE, Mme Emilie MARET, M. Adnan EL AJI, M. Ludovic PAUL

La représentante des élèves : Salma EL KOUCHI (4^{ème})

Excusés / Absents :

M. Michel BUR : Directeur adjoint de la MLF

M. EL DIN : Inspecteur d'Académie, Conseiller culturel adjoint

M. Julien CAILLEAU : Agent comptable du réseau OSUI

Mme EL ANBASSI, M. GERVEREAU, M. GEORGANDELIS : Conseiller des Français de l'étranger

M. Stéphane BAUMGARTH : Consul général de France à Marrakech

Mme Laila CHIADLI : représentant élu des parents d'élève

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h25.

Le chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et demande la désignation d'un secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Maryline BESSIERE

Ordre du jour proposé

1. Installation du conseil d'établissement 2021-2022 : Présentation des membres du nouveau conseil et adoption du règlement intérieur du CE
2. Adoption du compte-rendu du Conseil d'établissement du 05 juillet 2021 et du règlement intérieur
3. Présentation du Budget initial 2021-2022
4. Rentrée 2021 et situation actuelle : structure et effectifs, horaires
5. Gestion de la scolarité par le CNED et Orientation
6. Evaluation et suivi des élèves
7. Actions pédagogiques 2021-2022
8. Compte-rendu du conseil des délégués
9. Questions diverses présentées par les parents et les élèves

Annexes :

1. Fonctionnement du Conseil d'établissement (annexe 1)
2. Rôles et attributions du Conseil d'établissement (annexe 2)
3. Compte-rendu du Conseil d'établissement du 05 juillet 2021 approuvé

➤ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

Installation du Conseil d'établissement et adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement

Mme Marcelino remercie chaleureusement les participants de ce Conseil d'établissement de leur présence et tout particulièrement **les représentants de parents de leur investissement pour la création de la nouvelle Association de Parents de l'Ecole Française d'Essaouira.**

Mme Marcelino rappelle que le Conseil d'établissement est une instance tripartite, composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, des représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves (à partir de la 5^{ème}).
Sont également invités les Conseillers élus des français de l'étranger et le Consul Général de France.

La particularité de notre établissement modifie la composition des membres du conseil d'établissement, les membres de droit sont :

- *Le chef du poste diplomatique ou son représentant ;*
- *Le directeur général de l'OSUI ou, par délégation, le chef d'établissement ;*
- *Le chef d'établissement ;*
- *Le directeur administratif et financier du réseau de l'OSUI ;*

Le nombre de classes détermine le nombre équivalent des membres « Parents et élèves » et « personnels » représentés au Conseil d'établissement. Notre groupe scolaire compte 5 classes, donc participent à ce conseil d'établissement 5 représentants élus des parents d'élèves.

Le Conseil d'établissement est un lieu d'échange et de débat. Son rôle est défini par un règlement, qui a été joint à la convocation (annexe 1). Le document rappelle la tutelle de l'OSUI et le caractère consultatif des avis émis par le CE.

Le Conseil d'établissement adopte :

- ✓ **le règlement intérieur**
- ✓ **le projet d'établissement**
- ✓ **Les horaires et le calendrier scolaire**
- ✓ **Les programmes d'actions annuelles : formation, campagnes de sensibilisation, liaisons école-collège...**

Le Conseil d'établissement émet un avis :

- ✓ **Sur toutes les questions d'ordre pédagogique et administratif : activités, questions d'hygiène et sécurité, voyages scolaires et financement, structure pédagogique, organisation de la vie éducative.**

Le règlement intérieur du Conseil d'établissement définissant ses règles de fonctionnement ne fait l'objet d'aucune observation.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

Installation des Commissions du Conseil d'établissement

Après rappel de leur fonction, Mme Marcelino remercie les participants aux différentes instances de l'établissement. (annexe 2)

Approbation du PV de la séance du 5 juillet 2021 et du règlement intérieur de l'établissement

Le procès-verbal du Conseil d'établissement du 5 juillet 2021 a été consulté par les participants et ne fait l'objet d'aucune proposition de modification.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

Mme Marcelino apporte une correction au règlement intérieur : les bulletins du CNED sont transmis à la fin de chaque semestre et non pas en fin de trimestre.

Le règlement intérieur de l'établissement a été consulté par les participants et ne fait l'objet d'aucune proposition de modification.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

Mme Marcelino évoque sa prise de poste au sein Groupe scolaire OSUI Eric Tabarly à Essaouira et remercie chaleureusement la communauté scolaire de son accueil à son arrivée. Mme Marcelino ajoute que l'équipe pédagogique est engagée dans une dynamique de formation et de développement professionnel. Les enseignantes participent à des actions de formation très régulièrement pour favoriser leur montée en compétences. De nombreux projets sont portés par l'équipe pédagogique du groupe scolaire d'Essaouira et engagent ainsi nos élèves dans de nombreuses actions éducatives et pédagogiques, notamment pour les 25 ans de l'OSUI.

Mme Marcelino rappelle le projet éducatif de l'établissement, il porte les valeurs humanistes et l'ambition d'une réussite scolaire pour tous les élèves, entre autres 100 % de réussite pour les élèves de 3^{ème} inscrits en CNED, classe réglementée à la session du DNB de juin 2021.

Mme Marcelino précise que ce projet éducatif de l'établissement est articulé autour de trois axes :

- ✓ **viser la réussite scolaire de tous,**
- ✓ **s'enrichir d'une identité partagée**
- ✓ **favoriser les conditions du trilinguisme, classe à 3 langues, en français, arabe et anglais, avec une certification en anglais pour les élèves de 3^{ème} et un parcours linguistique adapté au profil des élèves arabophones et non-arabophones.**

Présentation du budget initial 2021-2022

Les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2021-2022 étaient de 96 élèves répartis sur 5 classes avec une montée des effectifs. Une expansion des effectifs peut être envisagée en fonction du projet de relocalisation et des demandes d'inscription (horizon 2022-2023)

Effectifs élèves

EFFECTIFS	2019-2020	2020-2021	Hyp 21-22	Hyp 22-23	Hyp 23-24
Effectif global	99	86	96	99	102
<i>Rappel prévisions COS précédentes</i>	94	102			
<i>Ajustement prévision</i>	5	-16			

Rentrée 2021 - Structure - Effectifs

Mme Marcelino remercie l'équipe pédagogique de sa réactivité à réfléchir et organiser les différents scénarios de rentrée. La proviseure fait référence aux nombreuses adaptations que cette rentrée perturbée qui a demandé à chacun, l'équipe éducative et aussi aux familles de s'adapter. Toute l'équipe s'est adaptée pour faire face aux différentes modalités d'enseignement dictées successivement par les communiqués de rentrée du SCAC et des autorités marocaines : rentrée en demi-jauge, puis en distanciel pour des révisions et finalement en présentiel à 100% avec une modification du calendrier scolaire

Mme Marcelino remercie aussi chaleureusement les familles pour leur confiance pour chacun des dispositifs de rentrée présenté. Elle souligne également l'implication des agents qui ont opéré de multiples tâches, comme le nettoyage des locaux à plusieurs reprises avant l'arrivée des élèves, la désinfection des espaces et les aménagements des classes liées aux recommandations sanitaires pour préserver la distanciation sociale dans les salles de classe.

La structure est inchangée :

Pour le primaire : 1 classe de PS-MS-GS, 1 classe de CP-CE1 et 1 classe de CE2-CM1-CM2

Pour le collège : 1 classe de 6ème-5ème et 1 classe de 4ème-3ème

Nous comptons 101 élèves ! Nous sommes sur une anticipation des prévisions d'effectifs prévues pour la rentrée 2023. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette augmentation des effectifs. Mme Marcelino tient à remercier vivement les familles de leur confiance.

Niveau	Maternelle			Elémentaire				Collège				Total	
Nombre de divisions	1			2				2				5	
Effectifs	19			52				30				101	
	3 PS	8 MS	8 GS	11 CP	12 CE1	11 CE2	8 CM1	10 CM2	6 6ème	8 5ème	8 4ème		8 3ème
Nouveaux inscrits (+ transferts)	3	5 (+1)	3	2	2 (+1)	1	0	(+1)	1	2	1	2	22 (+3)

Le site actuel ne permet pas d'envisager une croissance au-delà de 100 à 110 élèves maximum. Seul un projet de relocalisation pourrait permettre une augmentation de nos effectifs tout en offrant des conditions améliorées d'accueil des élèves.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2022-2023, Mme Marcelino a adressé aux familles une enquête de réinscription pour connaître leurs intentions concernant la scolarité de leurs enfants pour l'année scolaire prochaine. Ce sondage n'a qu'une valeur indicative, mais les réponses à ce sondage sont un indicateur important pour l'organisation de la structure pédagogique de l'année prochaine et la campagne d'inscriptions.

Pour rappel, l'ouverture de la campagne des admissions 2022 pour la prochaine année scolaire 22-23 a démarré le mercredi 1er décembre 2021 :

- Pour les élèves prioritaires (tous niveaux) et les admissions en PS : jusqu'au 8/03/2022
- Pour les élèves sur parcours scolaire, MS, GS, CP : jusqu'au 1/02/2022
- Pour les élèves sur parcours scolaire, du CE1 à la 2^{nde} : du 5/01/22 au 11/02/202
- Transferts : du 8 décembre 2021 au 1er mars 2022

Rentrée 2021 - Horaires

Mme Marcelino précise que horaires ont été modifiés avec des entrées et des sorties échelonnées dans le cadre des aménagements sanitaires liés à la pandémie pour limiter les flux et éviter un brassage des élèves.

Mme Marcelino ajoute que tout retard est préjudiciable pour l'élève et pour l'ensemble de la communauté scolaire. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants arrivent à l'heure à l'école et sont invités à récupérer leurs enfants aux bonnes heures de sortie. Arriver après ses camarades, lorsque les rituels et les activités ont commencé, implique pour l'élève un inconfort peu propice au démarrage d'une bonne journée de travail. Arriver à l'heure permet à l'élève de participer aux rituels d'accueil, de l'engager sereinement dans les ateliers et lui permettre ainsi de bonnes acquisitions.

Les retards sont consignés dans le registre d'appel journalier, les familles seront notifiées au-delà de 3 retards par mois.

Les enseignants accueillent leurs élèves dans l'enceinte de l'école, 10 minutes avant le début de la classe pour l'école primaire et pour les élèves du collège, 5 minutes avant le début des cours.

- ✓ **Pour l'école maternelle :**
accueil le matin à 8h35 **Fermeture des portes à 8h45**
accueil l'après-midi à 13h20..... **Fermeture des portes à 13h30 * (*14h30 pour les PS)**
- ✓ **Pour l'école élémentaire :**
accueil le matin à 8h50 **Fermeture des portes à 9h**
accueil l'après-midi à 13h35 **Fermeture des portes à 13h45**
- ✓ **Pour le collège :**
accueil le matin à 9h10 **Fermeture des portes à 9h15**
accueil l'après-midi à 13h55 **Fermeture des portes à 14h**

Horaires d'enseignement des élèves :

Groupe Scolaire Éric Tabarly	Lundi – Mardi – Jeudi		Mercredi – Vendredi
	Matin	Après-midi	
Maternelle	8h45 – 11h45	13h30 – 16h30 (MS-GS) 14h30 – 16h30 (PS)	8h45 – 12h45
Élémentaire	9h – 12h	13h45 – 16h45	9h – 13h
Collège (6ème – 3ème)	9h15 – 12h15	14h – 17h	9h15 – 13h15

IFE	Lundi – Mardi – Jeudi		Mercredi – Vendredi
	Matin	Après-midi	
Collège (4ème – 3ème)	9h – 12h	13h45 – 16h45/17h45	9h – 13h

Horaires d'enseignement des parcours linguistiques pour les élèves arabophones et non-arabophones :

Groupe Scolaire Éric Tabarly	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Élémentaire (CE1-CE2)		14h30 – 16h30		
Élémentaire (CM1-CM2)	16h45 – 17h45		16h45 – 17h45	
Collège (6ème-5ème)		14h30 – 16h30		
Collège (4ème-3ème)				14h30 – 16h30

IFE	Lundi
Cours Arabophones (4ème + 3ème)	16h50 – 17h50

Gestion de la scolarité par le CNED et Orientation

Mme Marcelino précise qu'il n'y a pas de modifications dans le fonctionnement du CNED et ajoute que l'encadrement pédagogique dispensé par les assistantes pédagogiques s'appuie sur des cours conçus par le CNED et en respecte les directives.

Cette année, 30 élèves sont accueillis en CNED classe réglementée. Les assistantes pédagogiques assurent le suivi des séquences définies par le CNED pour chaque période, les devoirs et leur transmission au CNED. Elles peuvent mettre en place des actions de soutien et d'approfondissement.

La proviseure souhaite organiser avec les référents de l'OSUI un accompagnement des élèves de 3^{ème} et de leurs parents dans la présentation des épreuves du DNB, des parcours d'orientation et l'organisation de la certification Cambridge. Mme Marcelino ajoute qu'elle est dans l'attente d'une confirmation de la part des référents OSUI pour la mise en place de visioconférences de présentation du DNB et de la certification Cambridge. Une visioconférence de présentation des parcours scolaires est déjà programmée pour le 7 décembre par Monsieur Cyril Schirch, professeur de Mathématiques et Référent à l'orientation au lycée international de Louis Massignon.

Mme Marcelino annonce que les élèves du collège sont engagés dans le conseil de la vie collégienne (CVC). Le CVC est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège. Des échanges destinés à améliorer le fonctionnement de l'établissement et les conditions de vie des élèves y sont organisés.

L'équipe pédagogique souhaite aussi mettre en place des heures de vie de classe, importantes aussi pour donner la parole aux élèves et instaurer un dialogue avec l'équipe éducative du collège et ainsi participer à l'amélioration du suivi des collégiens.

Les parents représentants soulignent l'importance d'afficher le parcours éducatif des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} en CNED, classe réglementée et de promouvoir cette offre d'enseignement encadré par des assistantes pédagogiques, méconnue à l'extérieur de l'établissement. Les élèves pourraient partager leur quotidien et leurs expériences du CNED à travers des témoignages, un court-métrage... et ainsi valoriser ce dispositif.

Evaluation et suivi des élèves

Mme Marcelino présente les différents outils d'évaluation mis en œuvre au sein du Groupe Scolaire OSUI Eric Tabarly pour le primaire et le collège.

Evaluations des acquis pour le primaire :

Les bilans périodiques LIVREVAL de la PS au CM2 seront ouverts aux parents la semaine du 13 décembre. Les familles recevront un email avec leurs codes d'accès à la plateforme de LIVREVAL. Ce bulletin LIVREVAL permet aux parents et aux élèves de suivre les résultats des évaluations réalisées pour chaque trimestre. Les élèves sont exclusivement évalués par compétences, sans notes sur tous les niveaux de la PS au CM2. L'évaluation par compétences est davantage pertinente et permet de situer l'élève dans ses apprentissages. Ce bilan périodique permet une évaluation des compétences et un suivi personnalisé des élèves dans le cadre d'une programmation rigoureuse mise en place pour chaque cycle par les enseignantes du primaire :

- ✓ **Quelles compétences l'élève acquiert**
- ✓ **Quels sont ses progrès**
- ✓ **Quelles sont les compétences à consolider**

Mme Marcelino ajoute que pour la maternelle, le carnet de suivi des apprentissages (CSA) généré par LIVREVAL viendra compléter en fin de chaque semestre le bilan périodique.

La journée de rencontres parents-enseignants est programmée pour le primaire le mercredi 15 décembre. Le planning d'inscription sera affiché dans la cour intérieur de l'école à partir du vendredi 10 décembre.

Evaluations des acquis pour le collège :

Pour les élèves du collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}, les bulletins du CNED sont transmis à la fin de chaque semestre. Ils rendent compte des résultats de l'élève pour chaque discipline d'enseignement. L'appréciation des résultats de l'élève relèvent de la seule compétence du CNED.

Des bulletins de suivi élaborés par l'établissement compléteront ces bulletins CNED pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ils préciseront pour chaque élève des éléments de vie scolaire (comportement, engagement), l'assiduité et la rigueur face travail et des résultats dans les disciplines non prises en charge par le CNED, EPS et l'arabe.

Mme Marcelino précise qu'une moyenne sera recalculée à partir des notes présentes sur les bulletins du CNED et de celles obtenues dans ces disciplines, et ajoute que des conseils de classe à échéance semestrielle sont organisés sur le modèle qui se pratique dans l'enseignement direct.

Suivi des élèves :

Mme Marcelino souligne l'importance d'accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers par des protocoles, des plans ou projets individuels, les élèves qui pourraient en avoir besoin afin d'assurer leur sécurité et de favoriser leur réussite scolaire. Mme Marcelino présente les différents dispositifs qui existent pour les élèves à besoins éducatifs particuliers :

PAI : Protocole d'Accueil Individualisé. Le PAI définit les dispositions à mettre en place pour les élèves dont l'état de santé (asthme, allergie et/ou intolérances, maladie chronique...) rend nécessaire l'administration de traitements médicaux particuliers. Il permet à ces élèves de poursuivre une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible.

Mme Marcelino ajoute que les élèves ne peuvent pas prendre seuls des médicaments et précise qu'aucun personnel de l'établissement n'est autorisé à administrer des médicaments aux élèves sauf dans le cas d'un PAI.

Mme Marcelino invite les familles dont les enfants nécessitent un traitement à fournir un certificat médical avec la prescription et posologie du traitement dans les plus brefs délais. Ce certificat est indispensable pour la mise en place d'un PAI. Ce PAI sera ensuite validé par un médecin référencé par l'Ambassade. Pour Essaouira, il s'agit du Docteur Said El HADDAD.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation. Le PPS précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires pour un élève en situation de handicap. Il favorise la cohérence des actions pédagogique entre la famille, l'école et l'accompagnante de l'élève en situation de handicap.

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative. Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il peut également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire.

PAP : Le Plan d'Accompagnement Personnalisé. Le PAP permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique mais d'utiliser le matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique si besoin.

Mme Marcelino ajoute que de nombreuses équipes éducatives sont réunies en présence des enseignants, des parents, des élèves, de la direction et selon leurs disponibilités des intervenants extérieurs (orthophonistes, psychologues...). L'équipe éducative facilite la mise en œuvre des aménagements pédagogiques les plus adaptés pour l'élève en collaboration étroite avec les professionnels extérieurs engagés par la famille de l'élève. Ces équipes éducatives permettent de faire un point de situation sur les apprentissages de l'élève et examiner sa progression : ses points d'appui, les éventuelles difficultés rencontrées. Des demandes d'aménagement pour le DNB sont possibles si l'élève dispose d'un PAP ou d'un PPS.

Mme Marcelino rappelle qu'il est parfois nécessaire de réaliser des bilans de développement cognitif et/ou des bilans en orthophonie pour mieux cibler le profil de l'élève et ses besoins éducatifs et lui proposer des aménagements pédagogiques adaptés.

Mme Bessière souligne le manque de disponibilités des praticiens, surtout à Marrakech ou tout simplement l'inexistence de certains praticiens sur Essaouira. Il faudrait dresser une liste des partenaires que nous pourrions solliciter.

Actions pédagogiques 2021-2022

Malgré les limites imposées par la crise, Mme Marcelino précise que les enseignantes sont engagées dans de nombreuses actions pédagogiques qui seront largement relayées par nos voies de communication (site Internet et réseaux sociaux en particulier). Il est important de valoriser toutes ces actions et le travail des élèves auprès de la communauté parentale.

Mme Marcelino rappelle à cette occasion qu'une demande d'autorisation du droit à l'image sera distribuée dans les classes, l'accord des familles pour le droit d'utilisation de l'image de leur(s) enfant(s) est obligatoire pour :

- ✓ Illustrer chaque action par quelques photos/vidéos/prise de son valorisantes d'élèves en groupe, en activité ...
- ✓ Communiquer via nos médias : site internet / Instagram ...

En maternelle on notera :

- ✓ Classe culturelle numérique : Théâtre d'ombres sous le prisme des émotions et de l'expression corporelle en partenariat avec un artiste marionnettiste
- ✓ Projet OSUI Pad'Problèmes. C'est un projet qui engage les élèves dans une démarche expérimentale, se mettre en position de chercheur, faire des recherches et développer un raisonnement logique.
- ✓ Thématiques par périodes : pour la période 1, c'est le thème des sorcières qui a été travaillé en classe.

Pour la classe des CP-CE1 :

- ✓ Travail sur le vivre ensemble réalisé en français et langue arabe
- ✓ Temps de co-enseignement 1h par semaine
- ✓ Classe culturelle numérique : de l'écriture au geste dansé. Il s'agit d'un projet sur l'année. Plus de vingt classes dans le monde y participent. La langue arabe y est associée.
- ✓ Projet OSUI sur les expressions idiomatiques. C'est un projet réalisé en 3 langues : français, anglais, arabe qui débutera dès janvier.
- ✓ Projet jardinage: création d'un potager

Pour la classe des CE2-CM1-CM2

- ✓ Projet Odyssée
- ✓ Classe culturelle numérique "design et territoire"
- ✓ Projet des 25 ans de l'OSUI.

Au collège :

- ✓ Certification Cambridge A2, voire B1.
- ✓ Des activités d'EPS en présentiel sont inscrites cette année à l'emploi du temps des collégiens, projet de participer éventuellement au semi-marathon de Marrakech ou d'organiser une journée de rencontres sportives avec les autres écoles du réseau.

Compte-rendu du conseil des délégués

Salma El Kouchi, représentante des élèves, explique que les élèves ont été amenés à définir le harcèlement lors des différentes réunions de délégués. Le harcèlement a été défini comme étant une action blessante et répétée d'un groupe d'élèves sur un camarade. Ils ont évoqué les injures, les violences physiques et verbales. Chaque classe réalisera un support, soit des affiches, un court-métrage... dans le cadre de la campagne « Non au harcèlement ». Salma ajoute que les membres du Conseil Vie Collégienne souhaitent organiser des actions récréatives auprès des élèves du primaire, kermesse, spectacle, vente de gâteaux ... afin de collecter des fonds pour financer une sortie culturelle, un voyage linguistique.

Salma nous fait part de rumeurs concernant l'usage frauduleux de portables de la part de certains collégiens. Mme Marcelino fera un rappel à l'ordre aux élèves et aux familles. L'usage des portables ou de tout appareil électronique est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Un élève qui utilise son portable ou tout autre appareil électronique se verra confisqué son matériel et encoure des sanctions.

Questions diverses présentées par les parents et les élèves

- **Serait-il possible que les toilettes des filles et des garçons soient séparés, comme avant ?**

Le fonctionnement des toilettes est identique aux autres années. L'accès aux toilettes reste individuel pour les élèves du collège. La mixité ne pose pas de problème. Les élèves du collège disposent d'un bloc de 3 WC. Nous pouvons éventuellement identifier des toilettes réservées aux filles et aux garçons.

- **En ce qui concerne les réunions parents/professeurs du COLLÈGE, y aura-t-il des réunions à tous les trimestres ?**

Le choix du rythme des rencontres semestrielles relève de la direction et de l'organisation du CNED. Elles sont alignées sur la réception des bulletins expédiés par le CNED à la fin de chaque semestre. Néanmoins, les assistantes pédagogiques sont d'ores et déjà disponibles pour recevoir les familles qui souhaitent échanger sur la scolarité de leurs enfants. Des équipes éducatives ont déjà été mises en place par les assistantes pédagogiques. Les familles qui le souhaitent sont invitées à se rapprocher de l'équipe pédagogique.

- **Il serait bien de remettre en place l'interdiction des portables en classe, comme c'était le cas il y a quelques années. Des vidéos ont circulé.**

Cette interdiction est toujours en vigueur cette année. Nous demandons déjà à ce que les portables soient remis en début d'heure pour les collégiens à l'IFE.

Cette mesure sera exigé auprès des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. En revanche, nous n'avons pas le droit de fouiller les élèves et comptons sur leur honnêteté pour déposer leur portable dans la caisse prévue à cet effet en début de cours. Si des vidéos ont circulé, les familles et élèves ayant eu accès à ces vidéos peuvent nous le signaler et ainsi nous aider à identifier les élèves ne respectant pas le Règlement intérieur.

- **Lorsqu'il y a des devoirs en classe (collège), il serait bien que le professeur reste surveiller, afin d'éviter les tricheries.**

Tout est mis en œuvre pour assurer une surveillance efficace des élèves pendant les devoirs. Il faut responsabiliser les élèves et leur rappeler qu'il n'est absolument pas dans leur intérêt d'avoir recours à ces procédés et qu'ils encourent des sanctions. Nous ne pouvons qu'encourager les familles à relayer ce message auprès de leurs enfants. Il est convenu que les élèves seront placés désormais dans les mêmes conditions d'un examen avec une restriction de leur matériel sur la table. Seuls des stylos et les copies seront acceptées.

- **Quand est-il du nouvel établissement ?**

Un projet de relocalisation était en cours de réflexion avec l'appui des autorités locales. Il s'agissait d'investir l'ancienne école israélite d'Essaouira, Al Hassania. Cette mise à disposition gracieuse du bâtiment a été annulée. Le projet de relocalisation dans ce bâtiment n'est donc plus envisageable.

Mme Marcelino remercie les participants à ce Conseil d'établissement du Groupe scolaire OSUI Eric Tabarly et de leur participation et engagement constructif au sein de cette instance.

La séance est levée à 19h35.

Maryline BESSIERE
Secrétaire de séance

Marie-Christine MARCELINO
Cheffe d'établissement

Annexe 1

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Périodicité

Le Conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre scolaire.

Il peut être en outre réuni en séance extraordinaire à la demande du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour précis.

Convocation

Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et les documents préparatoires dix jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Quorum

Le Conseil d'établissement ne peut siéger valablement que si au moins la moitié des membres ayant voix délibérative est présente en début de Conseil.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est convoquée, dans les 8 à 15 jours suivants.

Le Conseil d'établissement délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Ordre du jour

Il est établi par le chef d'établissement après inscription de toutes les questions ayant fait l'objet d'une demande préalable transmise au moins 48h à l'avance. L'ordre du jour est adopté en début de séance.

Procès-verbal

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, et d'un secrétaire adjoint chargés d'établir le procès-verbal.

Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis à l'Ambassadeur, aux membres du Conseil, à la MLF.

Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante.

Vote à bulletin secret

Le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du Conseil le demande.

Les membres du Conseil sont soumis à l'obligation de discrétion.

En cas de partage égal des voix, la voix du président du Conseil d'établissement est prépondérante.

Durée

La durée des séances est limitée à deux heures.

Annexe 2

INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT 2021-2022

CONSEILS	MEMBRES DE DROIT	REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES	REPRESENTANT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	REPRESENTANT DES PERSONNELS ATOS	REPRESENTANT DES ELEVES
Conseil de discipline (membres élus au CE)	Mme MARCELINO Cheffe d'établissement	Titulaire : M. Ludovic PAUL Remplaçante : Mme Maryline BESSIERE	Titulaire : Mme Blandine GABAUT Remplaçante : Mme Alice GUIBERT- JOUNDI	Titulaire : M. Houssine KHRIBECH Remplaçante : Mme Naima AMALOUZ	Titulaire : Ibtihal AKACHOUD Remplaçante : Salma EI KOUCHI
Commission éducative (membres élus au CE)	Mme MARCELINO Cheffe d'établissement	Titulaire : Mme Emilie MARET Remplaçante : Mme Maryline BESSIERE	Titulaire : Mme Erminia CHARLES Remplaçante : Mme Adeline GARISSON	Titulaire : Mme Naima AMALOUZ Remplaçant : M. Houssine KHRIBECH	Titulaire : Reem SEFFRANI Remplaçante : Sofia BOURGEAUX